

Le 13 octobre 2010

Saint-Gobain engage la procédure visant à une éventuelle introduction en bourse du Conditionnement

Après examen par son Conseil d'administration, la Compagnie de Saint-Gobain a lancé les travaux préparatoires pour procéder à une éventuelle réorganisation juridique du Pôle Conditionnement en vue de son introduction en bourse. Conformément aux dispositions légales applicables en matière de droit social en France, il est prévu d'informer et de consulter dans les prochaines semaines les instances représentatives du personnel concernées sur ce projet.

Pierre-André de Chalendar, Président-Directeur Général de Saint-Gobain, a déclaré : « Dès 2007, j'avais clairement indiqué que le Conditionnement ne s'inscrivait plus dans la stratégie de développement du Groupe, désormais centrée sur les marchés de l'habitat. Après trois années difficiles, les conditions de marché pourraient être susceptibles en 2011 de valoriser à son juste prix une activité qui a démontré à travers la crise sa solidité industrielle et financière. Nous lançons donc aujourd'hui la procédure visant à une éventuelle mise en bourse qui permettrait aux investisseurs de participer au développement de cette belle activité ».

Numéro deux mondial de l'emballage en verre, le Pôle Conditionnement est un producteur majeur de bouteilles pour le marché des vins et spiritueux, et de pots pour les produits alimentaires. Il est également présent sur les marchés de la bière, des jus de fruits, des boissons non alcoolisées, des eaux minérales et des huiles. Présent dans 12 pays avec près de 15 000 salariés, le Pôle Conditionnement a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 3,445 Mds€.

| Contact presse | Contacts analystes, investisseurs |
|------------------------------------|--|
| Sophie CHEVALLON +33 1 47 62 30 48 | Florence TRIOU-TEIXERA +33 1 47 62 45 19 Etienne HUMBERT +33 1 47 62 30 49 Vivien DARDEL +33 1 47 62 44 29 |

